



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
VILLE DE DANVILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Danville, tenue le **12^e** jour du mois de **septembre** de l'an **2022**, à **19h**, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

Présences :

Mairesse :	Madame Martine Satre
Conseiller no 1 :	Madame Chantal Cantin
Conseiller no 2 :	Monsieur Pierre Jr. Grimard
Conseiller no 3 :	Monsieur Richard Lefebvre
Conseiller no 4 :	Monsieur Jean-Guy Laroche
Conseiller no 5 :	Monsieur Daniel Pitre
Conseiller no 6 :	Monsieur Gaétan Nadeau

Est aussi présente, Madame Marie-Pier Dupuis, directrice générale et greffière, agissant à titre de secrétaire de la présente séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Martine Sartre, mairesse, constate le quorum à **19h00** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

20220912-01

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

***Il est proposé par Chantal Cantin
Appuyé par Jean-Guy Laroche
Et unanimement résolu***

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

20220912-01 **2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3 INFORMATIONS ET COMITÉS - MAIRESSE ET CONSEILLERS

4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20220912-02 **4.1 Séance du 8 août 2022**

5 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

20220912-03 **5.1 Adoption de la liste des comptes à payer et des chèques émis au 12 septembre 2022**

20220912-04 **5.2 Services professionnels juridiques pour l'année 2023**

6 LÉGISLATION

20221912-05 **6.1 Adoption - règlement numéro 2022-08 modifiant le règlement de zonage numéro 146-2015 et ses amendements.**

7 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

20220912-06 **7.1 Embauche – Secrétaire-réceptionniste**

20220912-07 **7.2 Embauche – Adjointe de direction**

- 20220912-08 7.3 Embauche au service des travaux publics – Opérateur mécanicien
- 20220912-09 7.4 Modification de la grille salariale des cadres – Service de sécurité incendie.
- 20220912-10 7.5 Embauche au service des travaux publics – Opérateur journalier

PÉRIODE DE QUESTIONS

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1 Dépôt du rapport mensuel– Service de sécurité incendie

9. TRAVAUX PUBLICS

- 20220912-12 9.1 Changement - autorisation SAAQ
- 20220912-13 9.2 Circulation des véhicules lourds- Kingsey Falls
- 20220912-14 9.3 Autorisation d’achat – camionnette 5500
- 20220912-15 9.4 Achat d'un camion 10 roues
- 20220912-16 9.5 Octroi de contrat – Réserve d’abrasif pour l’hiver 2022-2023
- 20220912-17 9.6 Honoraires supplémentaires – Projet reconstruction du garage municipal.
- 20220912-18 9.7 Location d’un local pour le lavage des camions
- 20220912-19 9.8 Reddition de compte – PPA-ES-00030280-1
- 20220912-20 9.9 Octroi de contrat – Service professionnels – Infrastructures 2023
- 20220912-21 9.10 Octroi de contrat – Réparation de la chenillette
- 20220912-22 9.11 Location d’un camion de déneigement – hiver 2022-2023
- 20220912-23 9.12 Octroi de contrat- Matériel hiver 2022-2023

10. HYGIÈNE DU MILIEU

- 20220912-24 10.1 Octroi de contrat- Rédaction du rapport final d’analyse de vulnérabilité d’eau potable.
- 20220912-25 10.2 Octroi de contrat- Relevé sanitaire

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 11.1 Rapport – émission de permis pour le mois d’août 2022
- 20220912-26 11.2 Dérogation mineure – lot 4 835 357
- 20220912-27 11.3 Dérogation mineure – lot 6 454 680
- 20220912-28 11.4 Projet- Hébergement des travailleurs étrangers - Savoura

12. LOISIRS ET CULTURE

13. DEMANDES D’APPUI ET SUBVENTION

- 20220912-29 13.1 Demande d’appui financier – Festival des oiseaux migrateurs
- 20220912-30 13.2 Demande d’appui financier – Projet « À vos boutons »

14. VARIA

15. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

16. ÉVÈNEMENTS À VENIR

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 20220912-31 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 **INFORMATIONS ET COMITÉS - MAIRESSE ET CONSEILLERS**

La mairesse transmet diverses informations aux membres du conseil.

Les membres du conseil font rapport des différents comités et des dossiers auxquels ils ont travaillé.

4 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

20220912-02

4.1 **Séance du 8 août 2022**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du **8 août** et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

***Il est proposé par Daniel Pitre
Appuyé par Richard Lefebvre
Et unanimement résolu***

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2022 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

5 **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

20220912-03

5.1 **Adoption de la liste des comptes à payer et des chèques émis au 12 septembre 2022**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis ont été transmises aux membres du conseil;

Ville de Danville
DÉPENSES
AOÛT 2022

DÉPENSES TOTALES	739 771,15 \$
Rémunération régulière net	107 237,62 \$
Rémunération net élus	8 188,88 \$
Rémunération net incendie	2 713,23 \$
Paiements émis au 2022-09-08	190 972,77 \$
Liste des comptes à payer au 2022-09-12	430 658,65 \$

***Il est proposé par Pierre Grimard
Appuyé par Daniel Pitre
Et unanimement résolu***

D'approuver la liste des dépenses totales telles que soumises au montant de **739 771.15 \$** comprenant des comptes à payer au montant de **430 658.65 \$** et d'autoriser le paiement des comptes, par la mairesse ou à défaut, la personne désignée et la directrice générale.

ADOPTÉE

20220912-04

5.2 Services professionnels juridiques pour l'année 2023

***Il est proposé par Gaétan Nadeau
Appuyé par Chantal Cantin
Et unanimement résolu***

QUE ce conseil renouvelle l'entente de services juridiques pour la prochaine année avec le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L.

ADOPTÉE

6 LÉGISLATION

20221912-05

6.1 Adoption - règlement numéro 2022-08 modifiant le règlement de zonage numéro 146-2015 et ses amendements.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), de modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de modifier le règlement de zonage numéro 146-2015 afin de modifier les normes de superficies maximales applicables aux bâtiments accessoires;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite modifier le règlement de zonage afin de régulariser une situation concernant les usages exercés sur une propriété située dans la zone M-88;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté un premier projet de règlement lors de la séance du 11 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a été tenue sous le 8 août 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le 2^e projet de règlement lors de la séance du 8 août 2022;

***Il est proposé par Chantal Cantin
Appuyé par Jean-Guy Laroche
Et unanimement résolu***

QUE le règlement numéro 2022-08 modifiant le règlement de zonage 146-2015 et ses amendements soit adopté comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 9.3.13 intitulé « Garage » est modifié en remplaçant l'ensemble du texte des alinéas 5 et 6 par le texte suivant :

« La superficie totale de l'ensemble des bâtiments accessoires (remise, serre, garage, etc.) ne peut excéder 10 % de la superficie du terrain.

La superficie maximale d'un garage complémentaire isolé situé à plus de 2 m d'un bâtiment principal, à plus d'un mètre d'une ligne latérale de lot délimitant le terrain lorsque le mur est sans ouverture ou à plus de 2 m d'une ligne de lot délimitant le terrain lorsque le mur a une ouverture, est établie comme suit :

Pour un terrain ayant une superficie inférieure à 1850 m², la superficie maximale d'un garage privé est de 85 m².
Pour un terrain ayant une superficie entre 1850 m² et 3720 m², la superficie maximale d'un garage privé est de 115 m².
Pour un terrain ayant une superficie de plus de 3720 m², la superficie maximale d'un garage privé est de 150 m².

ARTICLE 3

L'article 9.3.16 intitulé « Remise » est modifié en remplaçant l'expression « 12 m² » par l'expression « 16 m² ».

ARTICLE 4

L'annexe B « Grilles des spécifications » faisant partie intégrante de l'article 5.1 est modifiée à la zone M-88 en ajoutant, à la section « NOTES SPÉCIFIQUES », le texte suivant :

« Les groupes d'usages suivants sont autorisés :

- C14 – Vente ou location de véhicules moteurs
- C15 – Atelier de réparation
- C16 – Atelier de carrosserie

Un seul établissement exerçant un ou plusieurs de ces usages est autorisé dans la zone. »

Le tout afin de permettre ces usages dans la zone M-88.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

7 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

20220912-06

7.1 Embauche – Secrétaire-réceptionniste

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Marie-Pier Dupuis, directrice générale;

***Il est proposé par Richard Lefebvre
Appuyé par Daniel Pitre
Et unanimement résolu***

DE confirmer l'embauche de madame Joey Péloquin à titre de secrétaire-réceptionniste à compter du 1^{er} septembre en respect avec la convention collective des employés de Danville actuellement en vigueur.

QUE madame Péloquin conserve le même taux horaire.

ADOPTÉE

20220912-07

7.2 Embauche – Adjointe de direction

***Il est proposé par Gaétan Nadeau
Appuyé par Jean-Guy Laroche
Et unanimement résolu***

DE retenir la candidature et d'embaucher madame Emilie Giguère à titre d'adjointe de direction pour la Ville de Danville;

QUE les conditions de travail spécifiques soient énumérées dans un contrat de travail annexe et signées par la direction générale ainsi que par la mairesse.

ADOPTÉE

20220912-08

7.3 Embauche au service des travaux publics – Opérateur mécanicien

CONSIDÉRANT la recommandation de Mme Emilie Lalancette-Néron, directrice par intérim des travaux publics, de procéder à l'embauche de monsieur Simon Drapeau à titre d'opérateur mécanicien;

***Il est proposé par Jean-Guy Laroche
Appuyé par Richard Lefebvre
Et unanimement résolu***

DE confirmer l'embauche de Simon Drapeau à titre d'Opérateur mécanicien en respect avec la convention collective des employés de Danville actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

20220912-09

7.4 Modification de la grille salariale des cadres – Service de sécurité incendie.

CONSIDÉRANT les récentes modifications apportées à la politique de travail des pompiers de la Ville de Danville.

***Il est proposé par Richard Lefebvre
Appuyé par Pierre Grimard
Et unanimement résolu***

D'ajuster la grille salariale des cadres – Service de sécurité incendie.

QU'il n'y aura pas de versement rétroactif versé aux cadres visés par cette entente.

ADOPTÉ

20220912-10

7.5 Embauche au service des travaux publics – Opérateur journalier

CONSIDÉRANT la recommandation de Mme Emilie Lalancette-Néron, directrice par intérim des travaux publics, de procéder à l'embauche de madame Viviane Landry à titre d'opératrice-journalière;

***Il est proposé par Chantal Cantin
Appuyé par Gaétan Nadeau
Et unanimement résolu***

DE confirmer l'embauche de Viviane Landry à titre d'Opératrice-journalière en respect avec la convention collective des employés de Danville actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Sylvain Boudreau : Question en lien avec le projet de desserte d'eau potable dans le Domaine Boudreau
- M. Pezzi : Question concernant le nettoyage de son ponceau et de son fossé
- Claude Messier : Dépôt d'une pétition en lien avec une possibilité d'expansion chez Ardobec

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Dépôt du rapport mensuel– Service de sécurité incendie

Le rapport du mois d'août 2022 du Service de sécurité incendie est déposé aux membres du conseil.

20220912-11

8.2 Entente d'entraide incendie - Ajout de la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville fait partie d'une entente intermunicipale Service incendie.

CONSIDÉRANT La demande reçue de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil le 16 août 2022 d'ajouter le service incendie intermunicipal Notre-Dame-du-Bon-Conseil/Ste-Clotilde de Horton à cette entente

CONSIDÉRANT.

***Il est proposé par Chantal Cantin
Appuyé par Pierre Grimard
Et unanimement résolu***

QUE la ville de Danville approuve l'inclusion du service incendie intermunicipal de Notre-Dame-du-Bon-Conseil/Ste-Clotilde de Horton à l'entente intermunicipale Service incendie tel qu'adopté par la Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil dans la résolution 2022-09

ADOPTÉE

9. TRAVAUX PUBLICS

20220912-12

9.1 Changement - autorisation SAAQ

***Il est proposé par Daniel Pitre
Appuyé par Jean-Guy Laroche
Et unanimement résolu***

D'autoriser Emilie Lalancette-Néron, Directrice des travaux publics par intérim ainsi que Michel Macclure, contremaître par intérim, à agir pour et au nom de la Ville de Danville concernant tous les dossiers à la Société d'assurances automobile du Québec.

ADOPTÉE

20220912-13

9.2 Circulation des véhicules lourds- Kingsey Falls

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Kingsey Falls a adopté un règlement municipal portant sur la circulation des camions et des véhicules-outils sur son territoire.

CONSIDÉRANT que certaines routes sont en parties également sur le territoire de la Ville de Danville.

***Il est proposé par Gaétan Nadeau
Appuyé par Jean-Guy Laroche
Et unanimement résolu***

QUE la Ville de Danville approuve et appuie le règlement no 2022-07 de la ville de Kinsey Falls sur les routes communes aux deux (2) municipalités.

ADOPTÉE

20220912-14

9.3 Autorisation d’achat – camionnette 5500

***Il est proposé par Chantal Cantin
Appuyé par Jean-Guy Laroche
Et unanimement résolu***

QUE ce conseil autorise la directrice générale à procéder à l’achat d’une camionnette 5500 au montant de 49 995 \$ pour le service des travaux publics.

QUE cet investissement soit assumé par le règlement d’emprunt 2022-06.

ADOPTÉE

20220912-15

9.4 Achat d'un camion 10 roues

***Il est proposé par Daniel Pitre
Appuyé par Jean-Guy Laroche
Et unanimement résolu***

QUE ce conseil autorise la directrice générale à procéder à l’achat d’un camion 10 roues au montant de 70 000\$ pour le service des travaux publics.

QUE cet investissement soit assumé par le règlement d’emprunt 2022-06.

ADOPTÉE

20220912-16

9.5 Octroi de contrat – Réserve d’abrasif pour l’hiver 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a effectué une demande de prix pour les abrasifs requis pour la période d’hiver 2022-2023.

CONSIDÉRANT les offres de services reçues de la part des compagnies Hémond, Sels Warwick et PCM.

***Il est proposé par Jean-Guy Laroche
Appuyé par Richard Lefebvre
Et unanimement résolu***

QUE la Ville de Danville octroie le contrat aux entreprises suivantes pour l’achat d’abrasif pour l’hiver 2022-2023.

Hémond	sable brut	9\$ TM livré
Sels Warwick	sel hors MTQ	110\$ TM livré
PCM	AB-10	23,65 \$ TM livré

20220912-17

9.6 Honoraires supplémentaires – Projet reconstruction du garage municipal.

CONSIDÉRANT QUE des demandes de modifications à la proposition initiale pour la nouvelle construction d’un garage municipal ont été demandées à la compagnie Lemay Côté architectes Inc.

***Il est proposé par Chantal Cantin
Appuyé par Gaétan Nadeau
Et unanimement résolu***

QUE la Ville de Danville approuve les honoraires supplémentaires émis par l’entreprise suivante afin de tenir comptes desdites modifications dans la deuxième proposition.

Lemay Côté architectes Inc. 7 655.00 \$ plus les taxes applicables

ADOPTÉE

20220912-18

9.7 Location d’un local pour le lavage des camions

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a effectué une demande de prix pour la location d'un local permettant le lavage des camions;

CONSIDÉRANT l’offre de services reçue de la part de Gestion du Noyer Inc.

***Il est proposé par Richard Lefebvre
Appuyé par Daniel Pitre
Et unanimement résolu***

QUE la Ville de Danville signe un bail de 4 ans avec l’entreprise suivante pour la location d'un local de lavage situé au 232 rue Water, portes 5 et 6.

Gestion du Noyer 5175\$/mois pour 4 ans.

ADOPTÉE

20220912-19

9.8 Reddition de compte – PPA-ES-00030280-1

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a pris connaissance des modalités d’application du volet Projets particuliers d’amélioration (PPA) du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) et s’engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d’aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l’année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l’année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE la situation particulière concernant les finances de la ville de Danville et que la Ville a pris du retard dans certains de ses dossiers comprenant des redditions de compte;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l’acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu’il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l’aide tel qu’il apparaît à la lettre d’annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

***Il est proposé par Chantal Cantin
Appuyé par Richard Lefebvre
Et unanimement résolu***

QUE le conseil de la Ville de Danville approuve les dépenses d’un montant de 66 771.66 \$ relatives aux travaux d’amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

20220912-20 9.9 Octroi de contrat – Service professionnels – Infrastructures 2023

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a procédé à l’appel d’offre 2022-08 pour des Services professionnels pour la réfection des infrastructures à la Ville de Danville.

CONSIDERANT que les soumissions sont les suivantes :

EXP	293 134.51\$
AVIZO	372 352.29\$

CONSIDÉRANT QUE le document d’appel d’offres prévoyait un système de pondération et d’évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de 100 points pour le pointage intérimaire;

CONSIDÉRANT QUE les enveloppes contenant le prix des soumissions ne sont ouvertes que pour les soumissions dont le pointage intérimaire (volet qualitatif) est de plus de 70 points.

CONSIDÉRANT QUE les critères de pondération et d’évaluation sont les suivants :

- Expérience du soumissionnaire
- Compétence et disponibilité du responsable du projet
- Organisation de l’équipe de projet
- Échéancier de travail et présentation des biens livrables
- Qualité de l’offre de service

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme la plus basse est celle obtenant le plus haut pointage final.

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires ont le pointage final suivant :

EXP	1 247 500
AVIZO	1 265 000

***Il est proposé par Chantal Cantin
Appuyé par Jean-Guy Laroche
Et unanimement résolu***

D’octroyer le contrat pour les Service professionnels – Infrastructures 2023 à l’entreprise EXP tel que recommandé par le Comité de sélection.

QUE la valeur de ce contrat est de 293 134,51\$

D’autoriser la direction générale de la Ville de Danville à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

QUE les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même la subvention TECQ/Primeau.

ADOPTÉE

20220912-21

9.10 Octroi de contrat – Réparation de la chenillette

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a procédé à une demande de prix pour la réparation de la chenillette.

***Il est proposé par Daniel Pitre
Appuyé par Gaétan Nadeau
Et unanimement résolu***

QUE la Ville de Danville octroie le contrat à l’entreprise suivante pour effectuer les travaux de réparation.

Équipement PLANNORD	36 820.53\$
---------------------	-------------

QUE cet investissement est assumé par le règlement d’emprunt 2022-06.

ADOPTÉE

20220912-22

9.11 Location d’un camion de déneigement – hiver 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a procédé à une demande de prix pour la location d’un camion de déneigement pour l’hiver 2022-2023.

***Il est proposé par Richard Lefebvre
Appuyé par Chantal Cantin
Et unanimement résolu***

QUE la Ville de Danville octroie le contrat à l’entreprise suivante pour la location du véhicule du 1^{er} novembre 2022 au 15 avril 2023.

Camion Rouville	4500\$ /mois plus les taxes applicables.
-----------------	--

ADOPTÉE

20220912-23

9.12 Octroi de contrat- Matériel hiver 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a procédé à une demande de prix pour l'achat de deux (2) pelles de type sens unique et autres fournitures.

***Il est proposé par Chantal Cantin
Appuyé par Daniel Pitre
Et unanimement résolu***

QUE la Ville de Danville octroie le contrat à l'entreprise suivante pour l'achat du matériel requis.

Robitaille équipement	31 430 \$
-----------------------	-----------

QUE cet investissement est assumé par le règlement d'emprunt 2022-06 pour l'achat des 2 pelles de type sens unique seulement.

ADOPTÉE

10. HYGIÈNE DU MILIEU

20220912-24

10.1 Octroi de contrat- Rédaction du rapport final d'analyse de vulnérabilité d'eau potable.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a procédé à une demande de prix pour la rédaction du rapport final d'analyse de vulnérabilité d'eau potable.

***Il est proposé par Gaétan Nadeau
Appuyé par Daniel Pitre
Et unanimement résolu***

QUE la Ville de Danville octroie le contrat à l'entreprise suivante pour la rédaction du rapport.

Copernic	10 757.75 \$
----------	--------------

ADOPTÉE

20220912-25

10.2 Octroi de contrat- Relevé sanitaire

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a procédé à une demande de prix pour effectuer le relevé des installations sanitaires sur son territoire.

***Il est proposé par Chantal Cantin
Appuyé par Pierre Grimard
Et unanimement résolu***

QUE la Ville de Danville octroie le contrat à l'entreprise suivante pour la rédaction le relevé de cent (100) installations pour l'année 2022-2023.

Copernic	20 414.96\$
----------	-------------

ADOPTÉE

11 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 Rapport – émission de permis pour le mois d'août 2022

Le rapport d'émission des permis émis pour le mois d'août 2022 est déposé aux membres du conseil.

20220912-26

11.2 Dérogation mineure – lot 4 835 357

Cette demande consiste à normaliser une situation qui enfreint le règlement de zonage quant à l'emplacement de la remise sur la propriété située au 47 rue Giguère.

CONSIDERANT QUE Le Règlement de zonage #146-2015, à l'article 9.3.16, stipule que la distance minimale d'une remise avec une ligne latérale ou arrière de lot est d'un mètre pour un mur sans ouverture et de 2 mètres pour un mur avec ouverture. La remise est située à une distance de 0,81 mètre avec la ligne latérale de lot. La demande de dérogation a pour effet d'autoriser et de reconnaître conforme l'implantation de la remise qui porte une différence de 0,19 mètre selon la distance à respecter d'un mètre.

CONSIDERANT QUE

- Le bâtiment est construit depuis 30-40 ans et qu'aucune plainte à cet effet n'a été formulée ;
- La dérogation est de seulement 0,19 mètre, donc considérée comme ayant un faible impact ;
- Considérant que la remise est sur pilotis et donc difficilement déplaçable ;
- Que la remise est éloigné des bâtiments adjacents et donc son emplacement a un faible impact sur le voisinage ;
- Considérant que le fait de refuser la demande pourrait nuire à la transaction de vente et donc créer un préjudice important au citoyen;

CONSIDERANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'autoriser la présente demande de dérogation mineure ;

***Il est proposé par Gaétan Nadeau
Appuyé par Jean-Guy Laroche
Et unanimement résolu***

QUE ce conseil autorise la demande de dérogation.

ADOPTÉE

20220912-27

11.3 Dérogation mineure – lot 6 454 680

Cette demande consiste à normaliser une situation qui enfreint le règlement de zonage quant à l'emplacement du garage en cours avant.

CONSIDERANT QUE Le Règlement de zonage #146-2015, à l'article 9.3.13.2, stipule que dans le cas d'un lot intérieur, les garages privés ne peuvent être implantés que dans les cours arrière et latérales. La demande de dérogation a pour effet d'autoriser et de reconnaître conforme l'implantation projeté du garage isolé en cours avant.

CONSIDERANT QUE

- Une demande de permis a été transmise pour la construction d'une nouvelle résidence avec garage isolé en cours avant ;
- Il y a un besoin de savoir pourquoi il est impossible de positionner les bâtiments de façon conforme;
- Il semble facile de mettre la maison en cours avant et le garage en cours arrière en inversant les 2 positions de bâtiments ;
- Il y a un besoin de savoir si les autres bâtiments voisins sont également construits à ± 30 mètres de la rue (respect de l'alignement avec les voisins) ;

CONSIDERANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de reporter la présente demande par manque d'information ;

***Il est proposé par Chantal Cantin
Appuyé par Jean-Guy Laroche***

Et unanimement résolu

QUE ce conseil reporte la décision à une prochaine rencontre, par manque d'information.

ADOPTÉE

20220912-28

11.4 Projet- Hébergement des travailleurs étrangers - Savoura

La demande concerne les propriétés des serres Savoura situées au 302 rue Water et 858 route 255, dans la zone R-33 et vise la possibilité de modifier le règlement de zonage de la Ville de Danville afin de permettre d'héberger des travailleurs saisonniers dans les zones agricoles. Le projet consiste en la construction d'un complexe modulaire, situé entre les deux complexes de production (serres).

CONSIDERANT QUE

- L'apparence du bâtiment s'harmonise avec les bâtiments de type industriels/agricoles qui les entourent ;
- L'implantation des bâtiments se feraient en cours arrière, donc très faible impact visuel depuis la rue Water ;
- Les bâtiments construits ne dénaturent pas l'entrée de la ville ;
- La demande a pour but de répondre à un besoin important de main d'œuvre pour le demandeur ;
- La loi sur la protection des territoires agricoles et des activités agricoles autorise les résidences pour travailleurs agricole;
- Que le refus causerait un préjudice important au demandeur ;

CONSIDERANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'autoriser la demande de modification règlementaire.

Il est proposé par Jean-Guy Laroche

Appuyé par Chantal Cantin

Et unanimement résolu

QUE le conseil approuve la modification règlementaire.

ADOPTÉE

12. LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier

13. DEMANDES D'APPUI ET SUBVENTION

20220912-29

13.1 Demande d'appui financier – Festival des oiseaux migrants

Il est proposé par Daniel Pitre

Appuyé par Richard Lefebvre

Et unanimement résolu

QUE la Ville de Danville accorde une aide financière au montant de 2 500 \$ à la Corporation de développement de l'Étang Burbank.

ADOPTÉE

20220912-30

13.2 Demande d'appui financier – Projet « À vos boutons »

Il est proposé par Gaétan Nadeau

Appuyé par Jean-Guy Laroche
Et unanimement résolu

QUE la Ville de Danville accorde une aide financière supplémentaire d’un montant de 250\$ au Cercle des fermières dans le cadre de la politique culturelle.

ADOPTÉE

14. VARIA

15. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

16. ÉVÈNEMENTS À VENIR

16.1 29 septembre : Soirée Pierre Grimard à 17h30, au Centre Mgr Thibault.

16.2 29 septembre au 2 octobre : La tournée des villages RAVIR produira un spectacle musicale samedi le 1er octobre au Hall de Shipton de Danville à 20h.

PÉRIODE DE QUESTIONS

20220912-31

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Daniel Pitre

QUE la présente séance soit levée à 19h53.

ADOPTÉE

Martine Satre
Mairesse

Marie-Pier Dupuis
Directrice générale et greffière

Je, Martine Satre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 53 de la Loi sur les cités et villes.

Martine Satre
Mairesse